



CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE NOUVELLE-AQUITAINE TIR NATURE

RÈGLEMENT

À compter de la saison **2024/2025**, le règlement applicable lors des Championnats Régionaux de tir Nature sera le suivant :

1– Organisation

- L'organisateur devra obligatoirement proposer un parcours de **21** cibles avec des blasons **au dernier standard de la réglementation** :

S'il le souhaite, l'organisateur pourra proposer deux ou trois départs dans le week-end. Mais seul le départ du **dimanche matin** sera pris en compte pour le classement final du Championnat Régional.

Un délégué technique régional sera présent lors du championnat. A défaut, l'arbitre responsable fera office de délégué technique.

2 – Participation

A – Conditions d'accès :

- avoir une licence valide,
- avoir fait au moins **3** concours qualificatifs dans la saison sportive au moins 6 jours avant la date du championnat.

L'inscription des archers Néo-Aquitains remplissant ces deux conditions doit être prioritaire pour le départ du dimanche matin, support du championnat.

B – Inscription :

Chaque archer s'inscrit à l'avance dans un délai de 5 jours avant la compétition (le lundi soir au plus tard) **sur le site du comité régional (lien [CLASSEMENT RÉGIONAL](#))**. Les archers retardataires ne seront admis qu'avec l'accord de l'organisateur et ne pourront prétendre concourir au championnat régional ; ils participeront au concours général.

L'organisateur pourra ouvrir la compétition aux archers des autres régions et aux archers de Nouvelle Aquitaine n'ayant pas le quota de concours mais ces archers ne pourront pas obtenir le titre de Champion Régional.

C – Déroulement :

- Les pelotons seront constitués par l'organisateur en fonction des catégories (5 archers maximum). Dans la mesure du possible, les jeunes archers seront répartis avec des adultes tirant avec la même arme.



– Les départs seront simultanés.

– **Les distances et les conditions de tir devront respecter le règlement de la FFTA en vigueur.**

En cas d'égalité, les archers seront départagés au nombre de 20/15, puis 20/10.

Il y aura des duels de départage dans le cas où **des archers prétendant au podium** auraient exactement le même nombre de 20/15 ; 20/10. Dans ce cas, et uniquement dans ce cas, les archers devront s'affronter sur un blason « moyen gibier ». Les archers tireront une seule flèche en simultané. Le temps de tir est alors de 1 minute. La flèche la plus près du centre de la zone tuée désignera le vainqueur.

3- Remise des récompenses

– Conformément au règlement FFTA, les archers montant sur le podium devront être en tenue de club ou à défaut en tee-shirt blanc. Rappel : le port de chaussures fermées est requis, **les tenues de style « camouflage » et du jean bleu sont proscrits sur le podium.**

– L'organisateur pourra remettre un cadeau sous forme d'alcool s'il le souhaite mais cette remise devra être faite hors podium.